


COMPTE-RENDU		
DATE :	Mercredi 27 janvier 2021, 19H00 – 21H00	
OBJET :	Commission aménagement du territoire et développement économique n°3	
EMETTEUR :	Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire de la CCV	
DIFFUSION :	Présents, excusés (<i>Liste de participants en annexe</i>)	
DEGRE DE CONFIDENTIALITE :	<input checked="" type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Elevé	
PIECE JOINTE : Power point présenté en séance		

ORDRE DU JOUR

1ère partie : Information sur les dossiers en cours :

- Point d'avancement du PLUi
- Etat d'avancement du SCOT
- Actualité sur les commerces : la market place
- Candidature retenue à Petites Villes de demain

2ème partie : Echanges sur l'économie

3ème partie : Echanges sur l'urbanisme

- % d'espaces verts à imposer dans le PLUi
- Paysage et haies bocagères : cartographie

PRESENTATION DU DIAPORAMA ET ECHANGES

Cf diaporama

Actualités

JP Lhotelais, Vice-Président en charge de la planification de l'urbanisme et de l'habitat, et A. Givord, Vice-Président au développement économique et à la dynamisation des bourgs centres, introduisent la réunion. Ils rappellent le calendrier prévisionnel du PLUi et les dernières réunions passées. A. Givord complète sur la partie économie du PLUi qui a été définie en comité technique.

Des échanges s'en suivent sur l'avancée du SCoT Bresse Val de Saône. Les vice-présidents rappellent qu'il est important que le SCoT ne prenne pas de retard, afin de pouvoir répondre aux engagements pris auprès d'entreprises et de doter les 5 communes en RNU d'un document d'urbanisme.

J. Charrière donne des précisions sur la stratégie économique inscrite au PLUi : les zones 1Aux sont des extensions mobilisables dans les 10 ans du PLUi et elles disposent des réseaux. Les zones 2Aux ne seront pas mobilisables dans les 10 ans du PLUi et n'ont pas de réseau (une modification du PLUi sera nécessaire pour pouvoir les débloquer). La DDT a accepté que le PLUi cartographie 60ha de foncier économique, à condition qu'environ 33ha soient classés en Ux et 1Aux. Le reste est bloqué pendant

les 10 ans à venir. Cette stratégie permettra d'engager la stratégie opérationnelle et notamment la maîtrise foncière dans les zones d'activités.

A. Givord indique qu'une partie du site de la Bresse sera revalorisée pour de l'activité économique et les Devets conservent leur vocation commerciale.

Commerces

Petites villes de demain

A. Givord annonce que Pont-de-Veyle et Vonnas ont été retenues à la candidature de Petites Villes de Demain. Cela permettra la revitalisation de l'habitat et des commerces des centres bourgs. Le recrutement d'un chef de projet sera possible avec les financements à 75% de l'Anah et de la banque des territoires. La CCV finance les 25% restants. A ce jour, le montant des financements sur les actions de revitalisation n'est pas encore connu et dépendra des actions engagées. Le calendrier vise une signature de la convention pour fin février 2021, puis le recrutement et le montage du programme via des études pré-opérationnelles. Dans maximum 18 mois, une convention ORT sera signée avec la mise en place d'actions concrètes de revitalisation/renouvellement.

Les élus demandent si un tel dispositif existe pour les petits villages. Ce n'est pas encore existant à ce jour.

Market place

Les élus sont intéressés par la mise en place de la market place et demandent quelle va être l'information auprès de la population. A. Givord répond qu'il est attendu des communes qu'elles soient ambassadrices du dispositif. Les commerçants seront également des acteurs importants.

Marchés itinérants

La commune de Mézériat indique qu'elle a un marché le vendredi matin et un autre spécial producteurs le dimanche matin. Les clientèles sont totalement différentes entre ces deux marchés. Si les communes sont intéressées par le projet de marché itinérant, elles peuvent se rapprocher d'Annick Grémy, Alain Givord, Isabelle Gaulin ou Marie Cogan.

Urbanisme et aménagement

JP Lhotelais lance les échanges sur les haies bocagères et le pourcentage espaces verts liés au PLUi. Plusieurs communes pensent qu'il est important d'associer les agriculteurs dans la définition de la carte de protection des haies. Des cartes des haies bocagères inscrites dans les PLU actuels (ou ancien POS) sont distribuées aux communes. Le but est que les communes se servent de cette base pour définir les haies qu'elles souhaitent continuer à protéger, celles à ne plus protéger et celles à protéger nouvellement.

La CCV propose d'inviter l'association bois agri local aindinois sur la thématique des haies pour la prochaine commission et le CAUE sur la thématique des nouvelles formes d'habitat et des espaces verts.

Des discussions sur l'accessibilité des PMR dans les espaces verts et espaces perméables ont lieu.

CONCLUSION

Les vice-présidents concluent la réunion en remerciant les participants pour les discussions.

La prochaine commission est fixée le jeudi 08/04/2021 à 19h. La commune de Mézériat propose d'accueillir la commission.